



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information et de suivi de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 1/2017	DATE :	Mardi 25 avril 2017			
	LIEU :	Site de la DIB à Bonfol			
	HEURE :	09h45 – 10h15 visite / 10h15 – 13h00 séance			
Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e	
Longet René, Président			x		
Entités fondatrices					
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Meusy	Jean-Pierre	x	
RCJU – Service juridique	RCJU	Schaffter	François	x	
	ENV	Fernex	Jean	x	
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael	x	
		Houpe	Emilie	x	
		Scharvogel	Bernhard	x	
Institutions suisses					
Commune de Bonfol		Girardin	Marie-Josée	x	
		Moser	John	x	
		Schaffter	Thierry	x	
Commune de Beurnevésin		Egloff	Daniel	x	
Office fédéral de l'environnement	OFEV	Hitzfeld	Bettina	x	
		Hammer	Bernhard	x	
Institutions françaises					
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Vacant			
	DREAL	Vacant			
	ARS	Bellec	Simon	x	
Département du Territoire de Belfort, Services de l'Etat		vacant			
Département du Territoire de Belfort, Conseil départemental	CG90	Roussé	Frédéric	x	
	CG90	Richert	Jean	x	
Région Alsace - Administration	DREAL	vacant			
	DREAL	Vallart	Jacques	x	
	ARS	Heimanson	Carl	x	
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Scherrer	Pierre	x	
	DDT	Comesse	Jean-Michel	x	
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand	x	
	CG68	Walter	Georges	x	
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par la Sous-préfète d'Altkirch		Lambert	Marie-Claude	x	
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux		Dietmann	Daniel	x	
		Faessel	Nicolas	x	
Commune de Pfetterhouse		Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	x	
		Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy		vacant			

Société civile				
WWF Suisse		Etter	Marie-Anne	x
Greenpeace Suisse		Wüthrich	Matthias	x
		Zenger	Yves	x
Pro Natura Jura		Egger	Jean-Pierre	x
		Merguin Rossé	Lucienne	x
Unia Le Syndicat		Marchena	Angel	x
		Hamel	Arthur	x
Demeter Schweiz		Küffer Heer	Susanne	x
Collectif Bonfol franco-suisse		Fousseret	Alain	x
		Walther	Jean-Louis	x
		Forter	Martin	x
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté		Lassus	Michel, Vice-président CIS	x
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Duprez	Jean-Jacques	x
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Cuche	Jérémy	x
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Ecoffey	Hubert	x
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)		Gerber	Jean-Frédéric	x
equiterre		Chevalley	Isabelle	x
Alsace Nature Haut-Rhin		Bernhard	Pierre	x
		Pluskota	Jean	x
Invités				
Escale Bonfol		Botta	Mario	x
		Cuenot	Yannis	x
		Friche	Frédéric	x

Introduction

R. Longet ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie les représentants de bci Betriebs-AG d'avoir organisé la visite du chantier. En référence aux odeurs ressenties à cette occasion et à leur signification, il rappelle qu'il est important de garder en mémoire qu'odeur ne signifie pas automatiquement toxicité. Les odeurs disparaîtront au plus tard avec le remblayage du site.

R. Longet revient au Rapport d'activité 2016 de la CIS. N'ayant reçu aucune remarque, il remercie les membres de l'approbation tacite du Rapport. Le Rapport a été publié sur le site internet de la Commission www.cis-bonfol.ch > Rapport d'activité.

A travers son courriel du 21 avril, M. Jérémy Cuche a informé le Secrétariat qu'il représente désormais, avec M. Duprez, la Communauté de Communes du Sud Territoire au sein de la CIS, en remplacement de M. Deballe.

J.-R. Frisch fait part des excuses de Mme la Sous-Préfète d'Altkirch, retenue par un important événement de dernière minute.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaire et est adopté.

R. Longet informe que le point 6 Sécurité au travail a été mis à l'ordre du jour à la demande de Mme M.-A. Etter à la suite d'un événement (grave accident de chantier survenu en France) qui lui a été relaté.

2. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2016 est accepté sans commentaire.

3. Etat d'avancement du projet

M. Fischer présente les éléments liés à ce point.

A la demande de M. Forter qui souhaite savoir qui a réalisé les travaux de démontage de l'installation du traitement de l'air, il lui est répondu qu'il s'agit de l'entreprise Baskarad AG, spécialisée dans le démontage industriel.

Quant au projet de destruction des arcs, planifiée en juillet (images cf. présentation bci Betriebs-AG), R. Longet demande s'il s'agit d'une technique éprouvée et souhaite en savoir davantage sur les pratiques industrielles dans ce domaine. M. Fischer répond qu'il s'agit d'une nouvelle technique car il s'agit d'un chantier hors norme, mais qui est appliquée par des professionnels. Il rappelle le bon déroulement du déplacement de la halle qui était également une innovation. J.-J. Duprez ajoute que si on parle pour le grand public d'une « explosion », en termes spécifiques, il s'agit bien d'une « découpe pyrotechnique ». La différence est que lors d'une « découpe pyrotechnique », un petit engin explosif est utilisé pour propulser un élément en métal dans le matériel à couper. Par une « explosion » par contre, on comprendrait qu'une grande charge d'explosif devrait déchirer le matériel à couper, avec moins de précision et une onde de choc et des projections beaucoup plus importantes. En outre, le terme approprié « découpe pyrotechnique » est aussi plus rassurant qu'« explosion ». M. Fischer précise que le projet de faire exploser les arcs a été abandonné pour des raisons de sécurité (il aurait nécessité la mise en place d'un périmètre de sécurité important minimum à cause du risque d'éclats de projection de matériaux). J. Pluskota souhaite savoir pourquoi les arcs ne sont pas réutilisés pour d'autres décharges à assainir. M. Fischer rappelle que la durée de vie de l'ouvrage a été calculée et dimensionnée en fonction du chantier de la DIB et qu'elle est d'une dizaine d'années au maximum. La réutilisation d'une telle structure serait très difficile, sachant en plus que les coûts de montage ont été très importants. Le consortium Marti-Züblin s'occupe de l'élimination du matériel vers des filières de recyclage. J. Fernex ajoute que le matériel suivra les filières d'élimination prévues à cet effet (fonderie) et l'élimination sera contrôlée par le Canton.

bci Betriebs-AG informera les communes voisines avant la réalisation des coupes pyrotechniques. A la question de savoir si les membres de la CIS pourront y assister, M. Fischer répond que cela dépend des critères de sécurité. Il rappelle qu'un périmètre de sécurité de 200-300 m devra être respecté ; l'événement sera certainement filmé. Il appartiendra au maître mineur de prendre les décisions relatives à cette opération.

4. Objectifs d'assainissement, planification du remblayage

M. Fischer présente les éléments liés à ce point.

Se référant au matériel de sol d'env. 1'000 t mentionné par M. Fischer et actuellement encore sur place, J.-R. Frisch demande si ce matériel est déjà excavé, ce que M. Fischer confirme. J.-R. Frisch souhaite savoir si le drainage installé pour la lentille sableuse Nord reste en place. M. Fischer répond par l'affirmative et profite pour montrer les images à ce sujet (cf. présentation). M. Heyer demande si les eaux injectées, qui ressortent avec le même débit, sont fortement contaminées. M. Fischer répond que la contamination décroît. Avant de décider s'il faut prendre des mesures supplémentaires, il faut observer l'évolution de la situation. J.-R. Frisch se réfère à la profondeur du drainage et demande confirmation que la lentille sableuse est nettement plus basse que la mise en place du drainage. M. Fischer donne les explications y relatives à l'aide des images dans la présentation. Les drains sont au niveau de la sortie de la lentille sableuse et les eaux sont captées à l'endroit du puits. Il précise que le machiniste a travaillé au centimètre près pour s'arrêter au point bas de la lentille et ne pas aller trop bas, afin de ne pas créer un by-pass avec les zones situées en dessous. M. Heyer demande si les eaux captées dans le puits sont traitées. M. Fischer indique qu'elles sont pompées et traitées à la voie 2 de la STEP sur le site sachant qu'au début, elles ont dû être transportées à Bâle à cause des contaminations plus élevées.

M. Forter revient au fait qu'initialement on avait parlé de deux sorties et de deux lentilles sableuses avec deux chimismes d'eau différents. M. Fischer indique que face à cette situation, bci a creusé une tranchée dans laquelle on a essayé de séparer ces eaux, dont une était plus contaminée que l'autre. L'idée initiale était de placer dans la partie « Est » du fond de la tranchée un drain perforé jusqu'à la hauteur d'un bouchon argileux, puis de le prolonger par un drain plein jusqu'au puits pour y amener les eaux les plus contaminées séparément. Durant ces travaux, bci n'a trouvé dans la tranchée aucune arrivée d'eau au niveau de la sortie « Est ». Une seule arrivée d'eau dans la tranchée a été trouvée au niveau de la sortie « Ouest », ce qui laisse penser que la séparation des écoulements pour alimenter les deux sorties des lentilles sableuses se situerait après la tranchée. Des prélèvements des zones noires de sable limoneux contaminé ont également été effectués durant ces travaux et des analyses réalisées ; des contaminations très faibles ont été trouvées, lesquelles n'expliquent pas les concentrations retrouvées dans les eaux à cet endroit.

Si au début, on a eu deux chimismes dans deux sorties, M. Forter pense que la probabilité est très grande que ce soient deux parties séparées. Il se demande où vont ces parties sableuses dans la nature en dehors de la décharge. Sachant que bci injecte de l'eau à un seul endroit, que se passe-t-il avec l'autre partie sableuse ?

M. Fischer répond qu'après avoir fait une tranchée sur toute la longueur, bci n'a trouvé qu'un point d'eau et il a l'impression, à confirmer toutefois, que toutes les eaux qui alimentaient ces deux sorties ont été stoppées. Une hypothèse est qu'il n'y avait qu'une seule lentille et qu'à un certain endroit elle se sépare en deux en formant un « Y » dans les derniers mètres. Le chimisme du drainage a augmenté, notamment pour les anilines. Cette hypothèse paraît plausible à M. Forter.

J. Pluskota rend attentif à la période de sécheresse qui pourrait également avoir eu une influence sur la situation.

M. Fischer informe que bci est actuellement en train de regrouper toutes les informations et d'en tirer un bilan d'ici quelques semaines. R. Longet conclut que lors de la prochaine séance, la CIS aura un nouvel état des lieux.

M. Fischer continue sa présentation. En référence à l'injection d'eau et aux inconnues que l'on vient de mentionner, M. Forter trouve positif que le débit sortant correspond au débit injecté. M. Fischer précise que si les débits sont équivalents, ce n'est pas le cas pour les charges, la charge polluante dans FD26 étant plus faible. A la question de J. Moser si dans les résultats d'analyses, une amélioration peut être observée, M. Fischer répond que bci a observé une nette diminution des concentrations au début de période d'observation ; à la suite de la mise en place du drainage, le système a été perturbé ce qui a engendré une légère augmentation des charges drainées, mais c'est aussi la mise en place du drainage qui a accéléré la sortie d'eau.

M. Fischer continue la présentation avec le point relatif aux investigations en cours pour la lentille sableuse Sud. M. Forter demande si bci sait jusqu'où va la zone sableuse dans le terrain derrière ce qui a été excavé et il souhaite savoir si bci continue d'excaver. M. Fischer répond que, à ce stade, il attend de voir les résultats des analyses qui se poursuivent encore pendant quelques semaines ; en fonction de ces résultats, la situation sera réévaluée. Il relève encore les particularités du terrain des deux parties Sud et Nord et indique que le fait d'avoir une arrivée d'eau dans la partie Sud de 1-2 m³/jour même en période sèche n'est pour lui pas en contradiction avec le fait que dans la partie Nord durant la période sèche il n'y a plus d'eau qui arrive.

S'adressant aux représentants du Canton, R. Longet demande leur point de vue par rapport aux travaux et mesures réalisés, aux échéances et aux possibilités de remblayage.

J. Fernex rappelle que le Canton avait anticipé, en particulier en 2008 en préparant son autorisation pour l'assainissement, en fixant clairement des objectifs et des phases différentes pour ce l'encaissant argileux, respectivement pour les zones sableuses, contaminées ou non. Pour ce qui est l'encaissant argileux, l'Office de l'environnement (ENV) avait défini les règles et les objectifs qui doivent lui permettre de décider de l'atteinte des objectifs en vue notamment du remblayage. Pour les zones sableuses, ENV avait convenu à l'époque d'attendre que l'excavation soit faite afin d'évaluer la situation au moment où les risques dus à la présence de déchets dans la décharge ont disparu. Se rajoute à ces deux phases la Convention signée en 2008 devant le Tribunal cantonal, laquelle définit avec les recourants de l'époque, Greenpeace et la Fondation Edith Maryon, un processus de consultation pour les décisions importantes. Avant de prendre des décisions d'une part sur la validation de l'atteinte des objectifs d'assainissement et cas échéant sur la possibilité de remblayer et d'autre part sur ce qui va être fait pour les zones sableuses, une consultation des experts doit avoir lieu selon lui. Pour ce faire, une réunion entre Canton – bci et MM. Forter et Walther a eu lieu le 10 avril. A cette occasion, les éléments relatifs à l'encaissant argileux ont été présentés, en présence de l'expert du Canton, le Prof. Daniel Hunkeler de l'Université de Neuchâtel. De nombreuses questions ont été posées tant par l'expert du Canton que par les experts des ONG. Des documents ont encore été fournis après la séance par bci aux différentes personnes présentes. A ce stade, ENV attend d'une part un retour des experts de Greenpeace/Fondation Edith Maryon pour les jours/semaines qui viennent et d'autre part la prise de position de son expert. Si tout va bien, dans un délai relativement bref, le Canton va pouvoir déclarer, sous toute réserve, que les objectifs sont atteints pour l'encaissant argileux. Pour le reste et pour le cas où des investigations complémentaires devaient être requises, elles pourraient l'être même une fois que le remblayage a débuté. ENV apportera une réponse dans les jours ou semaines à venir. Le début du remblayage pourra avoir lieu dès que le Canton aura donné son feu vert. Il peut aussi donner un feu vert partiel, pour un remblayage localisé, p.ex. sur l'ancienne fondation Sud (axe 0'), où il avait déjà validé les objectifs d'assainissement. Pour les zones sableuses, des séances entre Canton – bci

et experts des ONG ont eu lieu en 2016. Il s'agit d'un système qui est toujours en observation, pour lequel ENV attend encore des éléments avant de pouvoir se déterminer. Le système de drainage dans la partie Nord permet de maîtriser ce qui se passe à l'extérieur de la décharge et il permet d'intervenir même si le site est partiellement remblayé. Par contre, les décisions qui vont être prises pour les zones sableuses pour déterminer la fin de leur assainissement prendront plus de temps.

Ici, la discussion de ce point est interrompue par l'arrivée des représentants de l'association Escale Bonfol et de M. Mario Botta, architecte. Pour des raisons de lisibilité, le procès-verbal ne tient pas compte de ce changement et l'intervention d'Escale Bonfol et de M. Botta est relatée sous le point 8.

M. Forter souhaite émettre, à titre d'information, trois commentaires concernant la séance du 10 avril entre Canton – bci et les experts de Greenpeace/Fondation Edith Maryon. 1) MM. Forter et Walther étaient étonnés et pas très satisfaits en ce qui concerne la méthode de prélèvement des échantillons pour les analyses par screening (échantillons mixtes), la méthode ayant été changée sans concertation. 2) Les deux experts trouvent très positif que bci a commencé à excaver la partie sableuse Sud et qu'elle a excavé plusieurs parties sableuses dans le socle de la décharge. 3) Les deux experts auraient aimé avoir plus d'informations sur le piézomètre G21 et les DNAPL. L'idée pour eux était de prendre des échantillons dans le socle de la décharge, de faire des forages profonds pour essayer de trouver des indications sur les DNAPL. On n'en a pas trouvé jusqu'à maintenant et M. Forter pense que l'on aurait pu faire cela plus systématiquement. Pour la suite, les deux experts espèrent que les problèmes rencontrés pour les parties sableuses qui restent au Nord seront résolus comme cela a été fait dans la partie Sud, donc par excavation.

M. Fischer indique que pour le piézomètre G21, toutes les informations ont été transmises : tout ce qu'il y avait dans ce forage a en effet été enlevé avec les déchets. Pour ce qui est des zones sableuses, bci a excavé le sable car cela était faisable en phase avec le principe de proportionnalité. Par contre, bci a arrêté quand elle a estimé que cela devenait disproportionné. Pour bci, excaver la lentille sableuse Nord de la même façon paraît disproportionné, en particulier parce qu'elle se trouve à une profondeur d'env. 10 m.

R. Longet conclut ce point en constatant que le Canton va encore devoir se positionner sur ce sujet.

5. Suivi environnemental et social

Suivi environnemental : E. Houpe présente les éléments liés au suivi environnemental. Il n'y a pas de question.

Suivi social : E. Houpe présente les éléments liés à ce sujet. Il n'y a pas de question.

6. Sécurité au travail

E. Houpe présente le sujet. Le président rappelle que si nous avons un suivi régulier du dispositif de surveillance de l'état de santé des personnes engagées sur le site, nous avons nettement moins focalisé sur les enjeux de sécurité non liés aux risques chimiques, mais propres à tout chantier de cette envergure. La demande de Mme Etter nous donne donc l'occasion de faire un arrêt sur image sur ce point.

M.-A. Etter explique pourquoi elle a souhaité soulever le sujet. Elle était notamment interpellée par un accident de travail intervenu sur un chantier de décontamination en Alsace voisine et qui lui avait été relaté récemment par une connaissance. Mme Etter trouve essentiel que le chantier de la DIB puisse finir sans autre incident supplémentaire, sachant que souvent les pépins arrivent en phase finale et qu'il convient bien de rester vigilant.

M. Fischer ajoute que la sécurité était un élément important pour bci depuis le départ. Dans cette dernière phase de déconstruction, bci a mis en place un système de bonus pour les entreprises de déconstruction qui vise notamment à inciter les firmes à respecter toutes les consignes de sécurité au travail.

7. Communication

B. Scharvogel présente les étapes importantes au niveau de la communication en 2017 (cf. présentation). Il n'y a pas de commentaires.

8. Escale Bonfol : Présentation du projet Land-Art

R. Longet souhaite la bienvenue aux représentants de l'association Escale Bonfol, MM. Yannis Cuenot et Frédéric Friche, ainsi qu'à M. Mario Botta accompagné de son fils.

A l'intention de M. Botta, il donne quelques informations sur le rôle de la Commission et rappelle qu'elle a suivi le projet Land-Art depuis ses débuts. Elle était la caisse de résonance des propositions relatives à la restitution du site après chantier, puisqu'elle réunit toutes les parties prenantes intéressées au projet d'assainissement de la DIB. Lors de sa séance de juin 2016, la CIS avait appris par M. Cuenot qu'il y avait un nouveau projet qui prenait forme, les enjeux sont dès lors de partager l'évolution des réflexions, sachant que la CIS n'est pas un lieu de décision, mais de facilitation. Au sein de la CIS s'est toujours dégagé un consensus pour dire que le lieu mérite de rester dans la mémoire du public et que cet assainissement est un succès dont le Canton peut être fier d'avoir parfaitement su gérer ce dossier complexe et dont la commune peut se réjouir. Connaissant le talent de M. Botta et sa capacité à donner une plus-value à des sites, les membres de la CIS ont été heureux de savoir que M. Botta s'était investi dans ce projet et allait y intégrer la mémoire du passé récent tout en lui donnant un avenir. Des aspects juridiques et financiers se sont aussitôt présentés et qui doivent encore être réglés. En effet, le projet doit à la fois obtenir l'accord du propriétaire (Commune) et de l'autorité de décision (Canton), puis il restera le financement à trouver. Evidemment, la CIS n'a pas de ligne de crédit à disposition, mais réunit beaucoup de partenaires qui pourraient être séduits par une participation et un soutien.

M. Botta présente la conception architecturale. La pensée principale derrière ce projet : ce qui était une décharge devient un parc, la nature reprend sa place après un demi-siècle de « trou noir » avec les déchets chimiques.

R. Longet remercie M. Botta de sa présentation.

F. Friche présente les aspects liés au réaménagement forestier du projet.

A la question de M.-A. Etter qui demande quelle essence de chêne sera plantée, F. Friche répond que ce sera *Quercus robur* (chêne pédonculé). R. Longet demande si un lieu d'accueil est prévu, et comment les visiteurs arriveront sur le site ? F. Friche présente le folio Accès et gestion du site. L'idée et le but d'Escale Bonfol est d'aller dans le sens du développement durable et de la mobilité douce, ceci aussi pour l'accès au site. Ainsi, un parking sera aménagé en aval, au hangar forestier ainsi qu'un chemin d'env. 600 m pour aller à pied jusqu'à la tour. Des discussions ont aussi eu lieu avec les Chemins de fer du Jura (CJ) et bci Betriebs-AG dans l'idée de pouvoir conserver le rail afin d'en faire un accès en vélorail depuis le parking, voire même depuis la gare de Bonfol, à coordonner avec l'épisodique desserte marchandises de la scierie.

Y. Cuenot poursuit la présentation avec les aspects liés au financement du projet. En préambule, il indique que le projet va devoir se réaliser en deux temps. Le premier temps, qui concerne le mur, les aménagements forestiers et le reboisement, presse puisqu'il y a les contingences de déconstruction du site. La 2^{ème} partie sera l'édification de la tour. Elle pourrait voir le jour plus tard. Il y a beaucoup de contraintes législatives à qui restent à traiter par rapport à l'ensemble du projet. Un budget global de 4,65 mio. CHF, dont 3 mio. CHF pour la réalisation de la tour, est prévu pour l'ensemble. Il est envisagé de créer une fondation pour aboutir à la recherche de ce montant. L'association Escale Bonfol a décidé de consacrer 200'000 CHF à la réalisation de ce projet. Ce montant est la base et le fondement de toute la réflexion mise en œuvre et il s'agira d'aller à la recherche de financement pour que le projet soit réalisable.

L'association Escale Bonfol est très heureuse du projet de M. Botta. Le mur constitue un réel trait d'union entre le passé et l'avenir, entre l'homme et la nature. Il forme une ligne cicatricielle qui montre que quelque chose a été fait, a produit une certaine douleur et qu'aujourd'hui on garde la cicatrice, mais ce n'est plus douloureux, au contraire, c'est une marque de résilience, une capacité à voir l'avenir tout en gardant la trace du passé. De plus, il se situe sur la ligne de séparation des eaux. S'agissant de la tour, elle sort de la terre et forme ainsi tout l'histoire du site, de l'extraction d'argile jusqu'à l'excavation des déchets. La complémentarité de l'ensemble forme un tout optimal pour valoriser ce site.

M.-A. Etter revient au but de limiter l'entretien au maximum ce qui sous-entend que les arbres ont une croissance libre, mais ce qui implique en revanche une plantation à distance importante et le risque de voir le mur encore longtemps. F. Friche explique qu'il a été décidé de planter plus serré au départ et d'éclaircir après 10, 15 et 20 ans.

J.-R. Frisch fait remarquer que le chêne a une croissance très lente. Ce sera très bien pour les générations futures. F. Friche répond que l'idée est de planter les arbres de manière différenciée en termes de hauteurs. Les éléments qui marquent les lignes architecturales du projet sont plantés avec des arbres qui ont déjà une certaine hauteur, p.ex. des arbres d'avenue de 3 m. Dès le départ, on verrait ainsi une différence avec les autres plantations, de types plus forestiers, avec des plants de 50 cm de hauteur.

R. Longet trouve que c'est une belle opportunité et s'adresse aux représentants du Canton en souhaitant connaître leur avis.

Convaincu de la pertinence de laisser une trace de l'histoire de cette décharge, J.-P. Meusy est séduit par le projet présenté. Pour lui, il est indispensable que le projet puisse s'intégrer dans le cadre législatif en vigueur, qu'il s'agisse du droit de l'aménagement du territoire ou du droit forestier. Il a mis en relation les acteurs de l'économie cantonale du tourisme avec Escale, le projet devant à ses yeux s'inscrire dans l'offre touristique du Jura. In fine, il appartiendra aux services administratifs concernés et au Gouvernement de se prononcer. M. Meusy espère que le projet pourra aller de l'avant, par étapes, conscient aussi qu'un important travail de recherche de fonds est encore à réaliser.

R. Longet estime que le projet est à la fois subtil et visible ; il fait le lien avec le vivant et prend une forme qui devrait passer le cap de la législation forestière. Une des questions principales est celle de l'accès. Pour l'enlèvement des déchets, une voie ferrée a été aménagée – il est symbolique de continuer d'y accéder par cette voie. bci et le Canton n'ont pas souhaité voir le transport des déchets se faire par camion, privilégiant la voie ferrée, trace elle aussi d'une ancienne liaison entre le Jura et l'Alsace, la Suisse et la France. Aujourd'hui, la réhabilitation de la voie pour un projet de vélorail irait dans le sens d'un tourisme durable et constituerait un véritable atout. M. Forter est séduit par ce projet. Il rejoint R. Longet en ce qui concerne le parking dans la forêt qui ne peut pas être la solution ; le vélorail pourrait être une bonne alternative. M. Forter propose que la CIS prenne position concernant ce projet et qu'elle procède à un vote.

R. Longet souligne que la CIS rassemble à la fois le propriétaire du terrain, le Canton, la chimie bâloise, qui sont des acteurs, qui même s'ils peuvent dire oui sur le principe, auront encore divers points à traiter dans le détail au vu des éléments légaux et financiers incertains. Ceci dit, il ne voit pas d'obstacle de procéder à un vote de principe qui exprimerait le soutien au projet de toutes les parties prenantes présentes aujourd'hui.

L. Merguin Rossé trouve que c'est un beau projet. On est dans une société de rupture entre la nature et la culture, dans une période de réparation des erreurs faites par l'homme, et le projet présenté est symbolique et mythique. Par contre, par rapport à la nature, L. Merguin sent que « tout est maîtrisé », tout repart de l'humain, alors que la nature est autoorganisatrice, elle sait très bien retrouver de l'harmonie et a une meilleure résilience que l'humanité. On a beaucoup à apprendre d'une nature qui se reconstitue toute seule. Pour L. Merguin, le projet est évolutif, mais elle ne sent pas encore la place d'une nature avec sa propre dynamique, sa propre évolution, conscience et mémoire. Il lui manque la vision d'une nature libre dans le projet présenté.

F. Friche répond qu'il y a eu des discussions au sein du secteur Land-Art, p.ex. avec M. Jean-Pierre Egger (Pro Natura) et avec M. Jean-Pierre Sorg (ingénieur forestier), l'idée étant de pouvoir amener ces différentes visions sur le site. Ici l'on a affaire au cœur de la décharge, aux zones les plus modifiées en termes de structuration du sol et qui devraient être réaménagées au niveau du sol forestier. Sur cette zone, il est très important d'avoir ces lignes architecturales. Par contre, le reboisement nécessaire du site couvre 15 ha au total, pour le centre proprement dit, on parle de 6 ha. S'agissant du point de vue de laisser faire la nature, il conviendra de laisser des secteurs avec un reboisement spontané sans planter, même si ce sont des choses qui ne font pas l'unanimité au niveau de l'ingénierie forestière actuellement. D'autres milieux comme l'économie du bois, ont une autre vision encore, mais dans ici, il n'y a pas de vocation économique. Sur d'autres secteurs, l'idée est de laisser la possibilité au garde forestier du triage de gérer lui-même une partie des reboisements. L'idée est d'aller dans le sens de tous, même si c'est difficile – il y a la valeur architecturale, le sens de la nature, le projet doit assurer ces compromis.

J.-R. Frisch croit que le projet Land-Art est quelque chose d'emballant et auquel on devrait souscrire. Quant à la blessure et à la nature qui devrait reprendre ses droits, J.-R. Frisch rejoint L. Merguin Rossé. Malgré tout, la tour projetée est un grand point d'interrogation pour lui, qui fait que l'on n'est pas tout à fait dans la nature, il s'agit plutôt d'une intrusion de l'homme dans la nature et M. Frisch se demande si elle n'est pas trop importante et conséquente dans ce projet très intéressant, lequel il est prêt à soutenir au niveau de la mairie de Pfetterhouse, d'autant plus que la prolongation de la piste cyclable fait également partie de la discussion.

J. Moser remercie du soutien au sein de la CIS et il remarque que la commune de Bonfol est elle aussi emballée par le projet malgré les différents problèmes qui existent encore. Le projet a toute sa place à Bonfol et il y a le potentiel avec les autres projets d'Escale Bonfol, touristiques aussi. J. Moser croit que le projet dans sa globalité a un avenir, mais il aura besoin de pas mal d'argent. Il profite de l'occasion pour remercier Y. Cuenot, F. Friche et M. Botta pour leur investissement dans le projet et leur soutien.

R. Longet relève le bel élan donné finalement par l'assainissement de la décharge ; le groupe Escale Bonfol fournit un travail de qualité, ce qui constitue un bon atout pour la commune. Donner un élan à un tel projet représente également un développement durable.

D. Egloff n'a pas de difficultés avec la tour, il rend attentif à ce qui se fait ailleurs, p.ex. en Allemagne (p.ex. <http://www.thuringen.info/baumkronenpfad.html>) sans dénaturer la nature.

En résumant la discussion et pour répondre à la demande d'aller dans le sens d'un vote, R. Longet observe que la CIS est favorable à ce qu'un projet de ce type puisse inscrire une mémoire sur le lieu, y compris quant aux accès qui devraient se faire par des moyens durables et non polluants. Elle émet toutefois une réserve sur la tour car il peut y avoir des avis divergents, rappelant que Y. Cuenot a expliqué que la tour peut se faire dans une deuxième étape, notamment pour des questions financières.

M.-A. Etter demande si c'est un vœu d'Escale Bonfol d'avoir une position de la CIS. Elle rend attentive au fait que les membres de la CIS représentent leurs associations et ne prennent en principe que des décisions qui engagent leurs organisations.

Pour R. Longet, il s'agit de montrer qu'un projet de ce type peut s'inscrire sur le lieu pour y laisser un souvenir de ce qui s'y est passé, en disant cela, personne ne dépasse son mandat de représentation car cela lui semble très évident et consensuel et ce serait l'occasion de montrer que la CIS est partie prenante d'un élan qui se passe sur le territoire.

M. Forter ne voit pas le problème de faire un projet dans ce sens, formulé ouvertement et il n'a pas de problème avec la tour. Finalement, c'est un projet culturel dans la nature qui ne représente pour lui pas de problème au niveau écologique.

Y. Cuenot indique que l'association Escale Bonfol n'a pas sollicité de prise de position. Si elle se fait, Y. Cuenot y voit un cautionnement de l'élan.

J. Moser rejoint Y. Cuenot et voit un élan supplémentaire derrière cette prise de position qui donne un soutien à un projet qui le mérite.

J.-R. Frisch adhère à la proposition de M. Forter et à la rédaction telle que R. Longet a proposée. Le tout pour assurer et conforter la position d'Escale Bonfol.

M. Lassus partage la proposition de R. Longet. S'agissant de la tour, il comprend qu'une telle construction puisse choquer, mais à ses yeux ce n'est pas le cas. Par rapport à certaines tours de télécommunication, éoliennes et pylônes électriques, c'est une toute autre nature.

R. Longet répète sa proposition de formulation pour le vote : «La Commission est favorable à ce qu'un projet du type de celui présenté aujourd'hui puisse être réalisé sur le site pour y inscrire la mémoire de ce qui s'y est passé, y compris avec un accès par des moyens compatibles avec le développement durable et non polluants».

Au vote, personne ne s'oppose à cette proposition; une personne s'abstient.

R. Longet conclut que la visite des représentants d'Escale Bonfol et de M. Botta a donné un élan collectif au projet ; un socle minimum de consensus a été trouvé à partir duquel il faudra trouver le financement, des solutions juridiques et une inscription dans le programme de déconstruction de bci.

9. Divers, prochaine séance du 6 juin 2017 à Berne

Divers : Il n'y a pas de Divers.

Prochaine séance du 6 juin 2017 à Berne : R. Longet rappelle l'invitation de Mme Isabelle Chevalley d'organiser une séance de la CIS à Berne, suivie d'une visite du Palais fédéral. Il relève qu'il s'agit d'une occasion exceptionnelle de visiter le Parlement fédéral avec un membre de ce Parlement. A ce stade, il est prévu de tenir une courte séance le matin à Berne avec notamment une présentation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

J.-P. Meusy ajoute que l'ordre du jour est actuellement en cours d'établissement et suivra en temps voulu. Il s'agit d'une séance spéciale comportant la participation des représentants de l'OFEV pour présenter la gestion des sites pollués au niveau suisse. De plus, J.-P. Meusy propose l'idée qu'un représentant des autorités françaises présente un éclairage sur la situation des sites pollués et leur traitement dans la région transfrontalière. J.-M. Comesse est d'accord de faire le point de contact pour cette idée au niveau des autorités françaises et il la soumettra à Mme Lambert.

Les séances étant filmées, R. Longet rappelle la possibilité offerte aux membres de livrer un commentaire sur les discussions du jour devant la caméra. Ces interviews sont publiées ensuite sur le site internet de la Commission et permettent au public de mieux saisir les enjeux, en complément aux documents écrits.

Fin de la séance : 13h00

Pour le procès-verbal : Kathrin Gschwind